

23 Novembre 2022

## NUMÉRO SPÉCIAL : OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES



**OPÉRATION NATIONALE  
D'ABANDON D'ARMES  
TROUVÉES OU HÉRITÉES  
DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE**



**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?  
ON LES RÉCUPÈRE !  
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?  
VENEZ LES DÉCLARER !**



Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le Calvados, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de permettre la restitution des armes.

Arrondissement de Caen	Caserne Le Flem 29, avenue du 43e régiment d'artillerie 14000 Caen
Arrondissement de Lisieux	Caserne de Gendarmerie 12, boulevard Duchesse Fournet 14100 Lisieux
Arrondissement de Vire	Brigade de gendarmerie Vire Normandie 1, rue des Tribunaux 14500 Vire-Normandie



Ces restitutions d'armes et de munitions se feront avec des formalités administratives simplifiées auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés.

**Si les particuliers souhaitent les conserver**, des agents de la préfecture seront également présents pour aider à enregistrer les armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

**Si les particuliers sont dans l'incapacité de se déplacer** (motif à justifier), ils pourront prendre rendez-vous via le 02 31 30 66 79 pour une collecte à domicile.

**Si les particuliers disposent d'objets dangereux** (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), ils seront également invités à contacter la préfecture au 02 31 30 64 00 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Nous vous invitons à relayer cette information à vos administrés.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le [site de la préfecture du Calvados](#).

Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication, avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture du Calvados

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

